

Japon Toujours des fuites radioactives et de nouvelles alertes dans l'alimentation

Les enceintes de confinement des réacteurs de la centrale japonaise de Fukushima, où les autorités tentent d'empêcher un accident majeur depuis le séisme du 11 mars, ne sont pas gravement endommagées, mais les rejets radioactifs se poursuivent.

« Nous avons suffisamment d'informations pour déterminer qu'il n'y a pas de grands trous ou des rejets excessifs de ces enceintes de confinement. Mais nous voyons toujours des radiations provenir de ce site », a expliqué hier James Lyons, directeur de la sûreté des installations nucléaires à l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), dont le siège est à Vienne.

« La question est de savoir d'où elles proviennent: de l'enceinte de confinement primaire ou des piscines où est entreposé le combustible usagé ? Sans possibilité d'aller sur place, c'est difficile à déterminer », a admis l'expert. Alors que d'importantes

contaminations radioactives ont été détectées dans l'eau de mer autour de la centrale, les équipes de secours tentent toujours de refroidir les réacteurs, près de deux semaines jours après le séisme et le passage d'un tsunami qui a mis hors service les systèmes de refroidissement.

Les services météorologiques japonais ont indiqué, hier, que la vague qui avait frappé le site nucléaire avait une hauteur de 14 mètres !

L'électricité a été partiellement rétablie à la salle de contrôle du réacteur 3, le plus lourdement endommagé. Mais de nouveaux dégagements de fumée se sont produits à cette unité.

Le principal souci « reste les piscines pour le combustible usagé pour chaque réacteur et en particulier le réacteur 4 », a indiqué Graham Andrew, conseiller scientifique du directeur général de l'AIEA, le Japonais Yukiya Amano.

« Nous n'avons pas reçu d'informations vérifiées depuis quelque temps sur l'intégrité du confinement du réacteur 1; nous sommes inquiets de ne pas connaître son état exact », a déploré M. Andrew.

Lait et brocolis contaminés

Des substances radioactives en quantités supérieures aux normes légales ont été détectées hier dans des brocolis et du lait cru, dans des zones proches de la cen-



Un groupe d'anciens habitants traverse ce qui fut la ville de Rikuzentakata, l'un des cités balayées par le tsunami du 11 mars. Photo AFP

trale nucléaire accidentée de Fukushima.

Le lait contaminé a été trouvé dans la préfecture d'Ibaraki et les brocolis dans celle de Fukushima elle-même.

Ces deux préfectures se situent sur la côte Pacifique de Honshu, principale île de l'archipel nippon, dévastée par le séisme et le tsunami du 11 mars.

La France a demandé à la Commission européenne d'imposer un « contrôle systématique » sur

les importations de produits frais en provenance du Japon aux frontières de l'Union européenne, a annoncé hier le ministère de l'Agriculture, jugeant un embargo « pas fondé à ce stade ».

Selon des sources proches du dossier, une réunion d'experts nucléaires européens serait prévue aujourd'hui à Bruxelles, pour évaluer les risques sur la chaîne alimentaire.

La France avait déjà mis en place la semaine dernière des contrôles systématiques sur ses importa-

tions de produits frais, à savoir principalement les coquillages et le poisson.

Quelque 8800 tonnes de produits agroalimentaires frais et transformés ont été importés du Japon en France en 2010, dont 450 tonnes de produits d'origine animale (poisson, coquillage, alimentation pour les animaux domestiques), le reste étant d'origine végétale (fruits et légumes).

La viande et le lait japonais ne sont pas importés dans l'Union européenne.



Pour éviter tout échauffement excessif et explosion, les secours s'efforcent de remplir avec une « girafe » la piscine du réacteur n°4 de Fukushima, l'un de leurs principaux soucis. Photo AFP

Perdus dans un monde disparu

Au Japon, ravagé par le séisme et le tsunami du 11 mars, il n'y a pas que la centrale nucléaire de Fukushima, mais aussi des dizaines de milliers de sinistrés, qui font peine à voir.

Je regarde la télé japonaise. Les recherches de leurs proches, sans doute morts, par des Japonais dans la région sinistrée de Sendai donnent lieu à des scènes poignantes. Ces vieux, les joues tremblotantes, qui ne savent à qui se vouer, et qu'on renvoie d'un endroit à

l'autre. Ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Cette région, comme la campagne en général, est plutôt habitée par des personnes âgées, les jeunes ayant « émigré » en ville. Certains ont le nom de leur proche écrit en idéogrammes japonais sur leurs vêtements et décryptent, à la loupe, les listes affichées par la police sur des murs de fortune.

Ils sont complètement perdus, des fantômes dans une région fantôme. On les voit errer au milieu des gravats et regarder aux alentours,

hagards. Leur monde a disparu en quelques secondes, et certains, à mon avis, ne s'en remettent jamais. Ils n'arrivent même pas à répondre aux journalistes qui, du coup, ont l'air de voyeurs. On est obligé de traduire au bas de l'écran ce qu'il disent en japonais, car on ne les comprend pas. C'est terrible.

Hier soir, le nouveau bilan (provisoire) de la police faisait état de 9199 morts recensés et quelque 14 000 disparus.

De notre correspondant à Tokyo, Christian Kessler

Monde arabe Une contestation sans précédent en Syrie

Après la Tunisie, l'Égypte et la Libye, des protestations sans précédent secouent désormais la Syrie, pays gouverné d'une main de fer depuis quarante ans par le régime baassiste (socialiste), où la moindre velléité démocratique a toujours été durement réprimée.

« La Syrie ne peut rester loin du mouvement. Nous vivons dans un nouveau climat », a expliqué hier Bourhane Ghalioune, directeur du Centre des études arabes à la Sorbonne, à Paris.

« Les gens refusent désormais d'être sous tension, ils s'élèvent contre l'irrespect, la mauvaise gouvernance, le contrôle des services de sécurité, ajoute-t-il. Le régime se trompe s'il pense régler les problèmes par la répression. Les méthodes des services de renseignement ne feront que jeter de l'huile sur le feu. »

Un mouvement de contestation a débuté le 15 mars dans le pays, après qu'une page Facebook, intitulée « La révolution syrienne contre Bachar al-Assad 2011 », a appelé à des manifestations pour « une Syrie sans tyrannie, sans loi d'urgence, ni tribunaux d'exception ».

La loi d'urgence est en vigueur depuis 1963.

Plusieurs petites manifestations appelant à des réformes politiques ont été dispersées depuis lors dans la capitale.

Mais c'est surtout à Deraa, à 100 km au sud de Damas, que le mouvement a pris de l'ampleur depuis vendredi, après l'arrestation de quinze élèves qui avaient écrit sur des murs des slogans appelant à la chute du régime.

Au moins six morts

Depuis une semaine, six manifestants ont été tués à Deraa et des dizaines d'autres ont été arrêtés à travers tout le pays.

« La tension est latente, la situation est explosive » si des réformes substantielles ne sont pas appliquées, affirme l'avocat des droits de l'Homme Haytham Maleh, 80 ans, libéré le 8 mars après 17 mois de détention. Il appelle en priorité à libérer les détenus politiques, à abolir la loi d'urgence et aussi l'article 8 de la Constitution, qui institue le parti Baas comme « dirigeant l'État et la société ».

Tunisie Le Conseil de l'Europe formera les agents électoraux

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, un organe du Conseil de l'Europe, va former, à la demande des autorités tunisiennes, les agents électoraux des prochaines législatives, prévues le 24 juillet prochain.

À l'issue d'un voyage de trois jours à Tunis, du 16 au 18 mars, Gianni Buquicchio, président de cette commission, plus communément nommée « Commission de Venise », parce qu'elle se réunit dans cette ville même si ses organes et ses agents sont basés à Strasbourg, a annoncé, hier, que les autorités tunisiennes souhaitaient la coopération du Conseil de l'Europe dans cette matière. « Il nous est demandé de former les agents électoraux, ce que nous savons faire et faisons déjà pour de nombreux pays. Toutefois, les délais étant courts d'ici au 24 juillet, nous envisageons des sessions de formation de quelque 300 personnes dès le mois d'avril, sur place. Ces 300 personnes deviendront à leur tour formateurs pour les 5000 à 8000 agents électoraux nécessaires pour le scrutin », nous a déclaré Gianni Buquicchio, qui n'exclut pas que la Tunisie fasse appel à Strasbourg pour d'autres coopérations.

Une initiative de Tunis

« La Tunisie est membre de la Commission de Venise depuis mars 2010. Par principe, notre commission ne prend jamais d'initiative, mais se tient à la disposition de ses pays membres. Lors de mon séjour, d'autres questions,

comme le futur code électoral, la législation sur les partis politiques ou l'organisation du droit de manifestation, ont été abordées. Mais pour l'heure, Tunis ne nous sollicite que pour l'organisation du scrutin du 24 juillet », a-t-il expliqué, poursuit-il, en laissant entendre que d'autres sujets suivront.

Expertise à l'Est

La « Commission de Venise » a été créée en 1989, quelques semaines avant la chute du Rideau de fer, pour offrir une expertise de très haut niveau aux États soucieux de se doter de Constitutions et de lois fondamentales en accord avec les standards démocratiques définis par le Conseil de l'Europe.

Cette Commission a ainsi été consultée par la quasi-totalité des ex-pays du bloc soviétique, y compris la Russie, sur des législations aussi importantes que la Constitution, les lois sur la nationalité ou le droit électoral.

La Commission compte actuellement 57 pays membres (les 47 membres du Conseil de l'Europe, plus l'Algérie, Israël, le Maroc, le Mexique et d'autres), ainsi que des pays observateurs, associés ou à statut spécial comme, par exemple, l'Autorité palestinienne.

D'autres coopérations sont probables à court ou moyen terme sur la rive sud de la Méditerranée, puisque la Commission est invitée, dans les semaines à venir, au Caire et à Rabat.

Michel Arnould

AUDITIONSANTÉ
LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE

TVU
à la
TV

AUDITIONSANTÉ
spécialiste de la
correction
auditive

vous propose un :

BILAN AUDITIF GRATUIT ⁽¹⁾

jusqu'au 2 avril 2011

Prenez rendez-vous
dès maintenant :

Appelez le

36 28 ⁽²⁾

dites
AuditionSanté

Le centre le plus
proche sur :

www.auditionsante.fr

(1) Test non médical. (2) coût de l'appel 0,34 € la minute